MARCHES DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE

(CMT)

PRESTATIONS DE MISE A DISPOSITION, DE MAINTENANCE ET DE SUPPORT D'UNE SOLUTION GNSS MOBILE

Marché n°2026-9287-003

AVERTISSEMENT

Les candidats devront établir leur mémoire technique en respectant strictement l'organisation du présent cadre (respect de l'ordre et du titrage des chapitres et articles). Ils pourront ajouter tous renseignements complémentaires qu'ils jugeraient utiles en fin de document.

Ce document contractuel servira au jugement de l'offre et sera noté sur 60 points.

La pondération des critères est détaillée au RC.

Critère 1 : Valeur technique de l'offre 60%	**60 points**
Sous-critère 1.1 : Performances techniques et fonctionnalités GNSS Le candidat décrira les caractéristiques techniques de la solution proposée, notamment les performances de positionnement, la précision obtenue, la compatibilité avec les différentes constellations GNSS et les fonctionnalités facilitant les relevés en environnement forestier.	24 points
Sous-critère 1.2 : Ergonomie et adéquation aux usages ONF Le candidat présentera les fonctionnalités, l'ergonomie et la simplicité d'utilisation de l'équipement ainsi que sa compatibilité avec les usages de l'ONF.	12 points
Sous-critère 1.3 : Robustesse et autonomie du matériel Le candidat détaillera les caractéristiques de robustesse du matériel (protection, résistance aux chocs et aux conditions extérieures) ainsi que son autonomie et les solutions de gestion de l'alimentation sur le terrain.	9 points
Sous-critère 1.4 : Qualité de la formation des utilisateurs Le candidat décrira les modalités de formation proposées aux utilisateurs, notamment le contenu des sessions, leur durée, les supports pédagogiques mis à disposition et les conditions d'accompagnement à la prise en main des équipements.	6 points
Sous-critère 1.5 : Support, maintenance et garantie Le candidat décrira l'organisation mise en place pour assurer l'assistance technique, la maintenance des équipements, les conditions de garantie ainsi que les délais et modalités d'intervention en cas de dysfonctionnement.	9 points